

12 juin 2017 -15:08

Les véhicules importés peuvent à présent aussi être immatriculés sur rendez-vous!

A partir du lundi 12 juin, les personnes qui ont importé un véhicule depuis l'étranger peuvent également, sur simple rendez-vous, les faire immatriculer auprès de la DIV Bruxelles. Immatriculer un véhicule importé demande plus de temps que l'immatriculation d'un véhicule acheté en Belgique. Pour diminuer les files d'attente au guichet de la DIV, il sera possible, dès le 12 juin, de prendre rendez-vous pour immatriculer un véhicule importé. Le nombre de membres du personnel de la DIV chargés de ce type de dossiers est élargi de 1 à 3 collaborateurs.

QUAND

Les rendez-vous peuvent être pris dans la matinée de 8h30 à 11h50. L'après-midi, les rendez-vous ont lieu entre 13h et 15h20. Des rendez-vous peuvent aussi être pris pour le jour même.

COMMENT

Tout qui veut un rendez-vous peut le faire via www.mobilit.belgium.be.

Où

Bureau de la DIV de Bruxelles
Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles

Le SPF Mobilité souhaite, par ces mesures, aider les citoyens à faire immatriculer leur véhicule le plus rapidement et le plus sagement possible.

Il n'est en effet pas obligatoire de se présenter personnellement à un guichet de la DIV pour faire immatriculer des véhicules importés. Toute personne qui le souhaite peut encore toujours introduire, via bpost auprès de la DIV, le formulaire rose de demande d'immatriculation qui peut être obtenu chez l'assureur ou le garagiste.

L'année passée, 1.713.829 véhicules étaient immatriculés dans notre pays, dont 270.145 qui sont importés depuis l'étranger.

Plus d'infos:

Sven Heyndrickx
Porte-parole SPF Mobilité et Transports
0473/83.64.90

SPF Mobilité et Transports
City Atrium
Rue du Progrès 56
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 31 11
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth
Porte-parole
+32 474 41 37 47
presse@mobilit.fgov.be